



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

-----  
MINISTERE  
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
-----



**APPUI A LA FORMATION DES ENQUETEURS ET CADRES DE LA BRIGADE  
DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (BLC) DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES (IGF) SUR LE  
« CADRE JURIDIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET  
TECHNIQUES DE DETECTION ET D'ENQUETE SUR LA CORRUPTION ET  
LES INFRACTIONS ASSIMILEES »**

***DOSSIER DE PRESSE***

**PRESENTATION DU PAGEF ET DU SEMINAIRE DE FORMATION**

Dans le cadre de ses activités, le **Projet d'Appui à la Gestion Économique et Financière (PAGEF)** organise le **séminaire de formation des Agents de l'Inspection Générale des Finances (IGF)** sur le thème : **Cadre juridique de la lutte contre la corruption et techniques de détection et d'enquête sur la corruption et les infractions assimilées.**

Le PAGEF est en effet, un projet d'appui institutionnel au Gouvernement Ivoirien, d'un montant total de 15.968.353.380 francs CFA dont 13.455.895.880 de francs CFA financés par la Banque Africaine de Développement (BAD) et 2 512 457 500 de francs CFA par l'Etat. Signé le 14 juillet 2017 et devenu opérationnel en novembre 2017, ce Projet soutient essentiellement la mise en œuvre du Schéma Directeur de Réformes des Finances Publiques (SDRFP) et le suivi-évaluation du Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

Il contribue à la modernisation de la gestion des finances publiques et soutient la bonne exécution du PND 2016-2020, par le renforcement des capacités des institutions, des administrations économiques et financières, du Ministère de la Fonction Publique, du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ainsi que des structures de contrôle des finances publiques ( Cour des comptes , Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), Inspection Générale d'Etat (IGE), Inspection Générale des Finances (IGF) et le Conseil National de Politique Economique (CNPE)). Ses appuis à ces entités se font sous forme d'acquisitions de matériels et équipements informatiques, d'études, de formations et de mobilisation d'assistances techniques.

Placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie et des Finances, le PAGEF est supervisé par un Comité de Pilotage présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et dispose d'un cadre d'opérationnalisation qui est le Comité Technique de Suivi présidé par le Coordonnateur du Projet.

La Cellule Technique de Coordination qui en est l'organe exécutif est dirigée par le Professeur BAMBA N'Galadjo Lambert, Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances.

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SEMINAIRE DE FORMATION**

La bonne gouvernance en général et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en particulier constituent l'un des défis majeurs de la communauté internationale.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire, conscient des enjeux de cette lutte a fait adopter, dès les années 70, la loi n°77-427 du 29 juin 1977 portant répression de la corruption.

Par la suite, également soucieuses du développement harmonieux de la Côte d'Ivoire et de la préservation de son image de marque, les autorités ivoiriennes ont ratifié les principaux instruments internationaux de lutte contre la corruption. Il s'agit en l'occurrence de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption de 2003, dite convention de Merida et de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption de 2003.

Le processus de transposition des textes internationaux dans l'ordonnement juridique national est achevé, avec notamment la prise, le 20 septembre 2013, des ordonnances n°2013-660 relative à la prévention et à la lutte contre les infractions assimilées et n°2013-661 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Toutefois, des actions ont été entreprises au niveau sectoriel par certains ministères, notamment la création de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) rattachée à l'Inspection Générale des Finances par arrêté n°038/MEF/IGF du 17 février 2012. Elle a pour mission de « combattre la corruption sous toutes ses formes par la prévention, le traitement des plaintes et dénonciation, la détection des actes de fraude et de corruption par une approche interdisciplinaire intégrant le renseignement, les investigations et le contrôle portant sur les ressources financières dont la gestion incombe au Ministère chargé de l'Economie et des Finances ».

A ce titre, la BLC travaille sur une matière hautement sensible qui pourrait mettre à mal l'honorabilité d'honnêtes citoyens.

C'est pourquoi, les agents au sein de cet instrument de gouvernance doivent bénéficier de savoirs et posséder les techniques les plus pointus en matière de lutte contre la corruption.

Pour mener à bien cette mission, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités du personnel opérationnel de la Brigade sur le cadre juridique de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ainsi que les techniques de détection et d'enquêtes en la matière.

C'est dans ce cadre que le présent séminaire de formation sur le thème « Cadre juridique de la lutte contre la corruption et techniques de détection et d'enquête sur la corruption et les infractions assimilées » est sollicité pour renforcer les capacités des enquêteurs et cadres de la BLC en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de leurs actions.

## **I- OBJECTIFS**

L'objectif général du présent séminaire est de permettre aux enquêteurs et cadres de la BLC de renforcer leurs connaissances sur les bases juridiques nécessaires à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ainsi que les techniques de détection et d'enquêtes en la matière.

De manière spécifique, il s'agit de permettre aux enquêteurs et cadres de la BLC :

- ✓ de maîtriser les procédures pénales en matière de corruption et infractions assimilées ;
- ✓ maîtriser les cas de nullité pouvant frapper les actes, les procédures et autres formalités engagés lors des enquêtes portant sur des faits de corruption et infractions assimilées ;
- ✓ de mieux décrypter les méthodes utilisées par les fraudeurs pour afficher une régularité apparente ;
- ✓ d'avoir une meilleure connaissance des techniques de détournement des fonds, de leur utilisation et des réseaux permettant d'organiser de telles opérations ;
- ✓ de maîtriser les techniques d'analyse et de gestion des risques en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption ;
- ✓ de prendre en compte de façon systématique les risques de blanchiment de capitaux pouvant apparaître dans la conduite des dossiers d'enquêtes ;
- de mettre un accent particulier sur la localisation, la récupération et la confiscation du produit de la fraude et de la corruption.

## **II-RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de ce séminaire de formation, les enquêteurs et cadres de la BLC ont les capacités pour conduire efficacement leurs missions d'investigation. Plus spécifiquement :

- les procédures pénales en matière de corruption et infractions assimilées, ainsi que les techniques de détournement des fonds, leur utilisation et les réseaux permettant d'organiser de telles opérations sont maîtrisées ;
- les cas de nullité pouvant frapper les actes, les procédures et autres formalités engagés lors des enquêtes portant sur des faits de corruption et infractions assimilées, sont mieux maîtrisés ;
- les méthodes utilisées par les fraudeurs pour afficher une régularité apparente, ainsi que les moyens de prévention et détection de la fraude et de la corruption sont maîtrisés ;
- les risques de blanchiment de capitaux pouvant apparaître dans la conduite des dossiers d'enquêtes sont pris en compte de façon systématique.

## **III - LIEU ET DUREE**

Le séminaire de formation est prévu se dérouler du 04 au 08 octobre 2021, dans les locaux de la Brigade de Lutte contre la Corruption de l'Inspection Générale des Finances, sis aux II-plateaux, dernière l'ENA.

Par ailleurs, **la cérémonie d'ouverture officielle prévue se tenir le premier jour de la formation, le lundi 04 octobre 2021, à 10h, se déroulera à la salle des fêtes de l'immeuble SCIAM, au 20<sup>ième</sup> étage, au Plateau.**

#### **IV – PARTICIPANTS**

La formation concernera **Vingt-deux (22) enquêteurs et cadres de la BLC ainsi que des cadres du Ministère de l’Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Patrimoine de l’Etat.**

### **AGENDA DE LA CEREMONIE D’OUVERTURE**

*Lundi 04 octobre 2021, à la salle des fêtes de l'immeuble SCIAM, au 20<sup>ième</sup> étage*

10h00mn – 10h30mn	Accueil et Installation
10h30mn - 10h40mn	Mot de bienvenue du Professeur BAMBA N’galadjo Lambert, Coordonnateur du Projet d’Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF)
10h40mn - 10h50mn	Allocution de Monsieur Lassana SYLLA, Inspecteur Général des Finances (IGF) ou de son Représentant
10h50mn - 11h00mn	Discours d’ouverture du Représentant de Monsieur le Ministre de l’Economie et des Finances
11h00mn	Photo de famille / Interview Média / Cocktail